

Trois adolescentes, fréquentant le même manège, violées par Damien, 26 ans, à Dour: «D'autres victimes auraient pu être épargnées...»

Publié le vendredi 23 Septembre 2022 à 20h40 Par [Jessica Collini](#)

Damien donnait cours dans un centre équestre de Dour. Trois jeunes filles, ados, ont déposé plainte contre lui. Le jeune homme vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel. De son côté, il assure que les relations étaient consenties.



Damien, 27 ans, est accusé de viol par trois jeunes filles. - Police des Hauts-Pays/D.R.

Le 6 juin 2021, la maman de Marie (prénom d'emprunt) se présente à la police de Dour. Elle veut dénoncer des faits de viols sur sa fille. La veille, en pleine nuit, sa fille de 14 ans quitte le domicile pour rejoindre Damien, alors âgé de 26 ans. Tous les deux fréquentent alors le même manège de Dour.



La mère d'une victime s'est présentée à la police, pour dénoncer des faits de viols sur sa fille. - Police des Hauts-Pays.

À l'époque, Damien donne des cours d'obstacles quand le professeur habituel est absent. Ce jour-là, Marie rentre tard. Sa mère la voit, et fouille dans son téléphone. Elle tombe alors sur des messages qu'elle a échangés avec Damien, des messages à connotation sexuelle. Marie finit par avouer à sa mère qu'elle a eu des relations sexuelles avec lui. Plus tard, la police va l'auditionner. Les forces de l'ordre apprennent qu'elle a rencontré le violeur présumé au manège. Damien va lui donner l'un de ses poneys pour gagner sa confiance. Il va ensuite lui faire des avances et lui demander des photos d'elle nue.

Si Marie refuse de lui faire une fellation, elle craint qu'il lui retire la pension du poney. C'est dans un climat de peur qu'elle continue, et qu'elle a même des relations sexuelles avec lui.

En liberté sous conditions

Le 10 juin 2021, la police perquisitionne le domicile de l'inculpé. Il est privé de liberté. À ce jour, le suspect n'est plus en prison, il est en liberté sous conditions. La chambre des mises en accusation de Mons vient de rendre son arrêt. Damien sera bel et bien jugé devant le tribunal correctionnel. Ce n'est pas une surprise pour les victimes et leurs proches. Toutes les familles attendent le procès.

Sans l'aval de son client, Me Laura Danneau, de son côté, s'abstient de commentaire.



Me Jérémie Berger représente l'une des victimes. - G.M.

Marie n'est pas la seule victime du violeur présumé. Élodie (prénom d'emprunt) évoque des faits qui remontent à mars 2019. À elle aussi, Damien réclame des photos dénudées... « Ma cliente dénonce les faits à la police, mais personne ne la croit ! À l'époque, on pense qu'il s'agit d'une simple amourette. Au manège, on la traite de menteuse, elle quitte le centre équestre », rappelle Me Jérémie Berger. « Il a fallu attendre d'autres victimes pour qu'on la prenne au sérieux. D'autres victimes auraient pu être épargnées ! » clame l'avocat. Aujourd'hui, sa cliente est majeure, et compte bien aller jusqu'au bout.



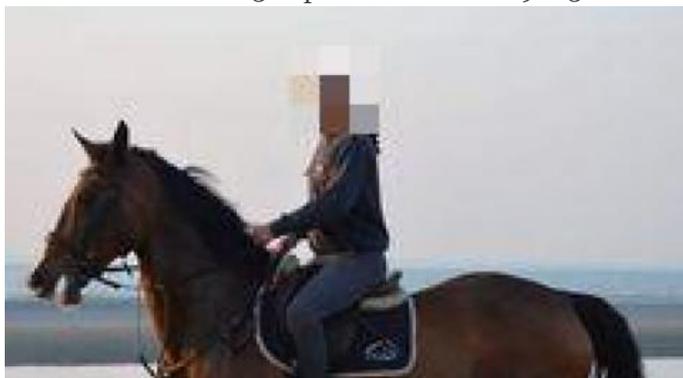
Damien, 27 ans, est poursuivi pour des faits de viols sur mineurs. - D.R.

« Relations consenties »

Quand la police l'auditionne, Damien admet avoir eu des relations sexuelles avec Marie, à plusieurs reprises. Aux policiers, l'inculpé assure qu'il n'a pas forcé la mineure d'âge à passer à l'acte. Il admet, par contre, lui avoir envoyé des photos de son sexe... Le jeune homme reconnaît aussi des rapports sexuels avec Lucie (prénom d'emprunt). C'est la troisième victime. Cette dernière dénonce également des fellations et des relations sexuelles entre mars et mai 2021. À chaque fois, Damien prétend que les relations sexuelles sont consenties. Avec Elodie, le violeur présumé admet qu'il était dominant. Il reconnaît encore une fois les fellations. Mais il nie avoir fait du chantage aux trois victimes pour arriver à ses fins.

Le centre équestre de Dour réagit pour la première fois

Publié le vendredi 23 Septembre 2022 à 19h23



Damien, 27 ans, est poursuivi pour des faits de viols sur mineurs. - D.R.

La gérante du manège dourois sort du silence. C'est en 2019 qu'elle apprend que Damien a une « relation » avec Elodie, adolescente du centre équestre. « Leur histoire durait depuis plusieurs mois », précise-t-elle. Une réunion avec tous les responsables du manège s'est tenue. Le centre a décidé d'exclure définitivement Elodie alors que Damien a été exclu temporairement.

Mais un jour, un des chevaux est tombé malade, et le manège a recontacté Damien pour les soins. Il est alors revenu au manège. « Il n'avait pas d'antécédents à l'époque », confie la gérante du manège. Damien ne s'est pourtant pas tenu à carreaux... « Si c'était à refaire, nous aurions agi différemment ! »

Le père d'une victime a décidé de déposer une plainte pour diffamation et propos mensongers, propos qui auraient été tenus à l'égard de sa fille.